

Répertoire de programmes de financement pour réduire le bilan carbone des entreprises

Juin 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
TRANSPORT	4
Programme PIVEZ.....	4
Programme Roulez vert	4
Programme Transportez vert.....	5
Programme Écocamionage.....	6
Programme Écobus.....	7
ÉNERGIE	8
Programme Solutions efficaces : Mieux consommer, ça rapporte!.....	8
Programme Écoperformance.....	8
Programme Transition énergétique Québec : Bioénergies.....	9
Fonds de solidarité FTQ Bioénergie.....	10
Programme Énergir : Appareil efficace.....	11
Programme Énergir : Programmes d'efficacité énergétique.....	12
MATIÈRES RÉSIDUELLES : RECYCLAGE, RÉEMPLOI ET REVALORISATION	13
Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boisson au Québec.....	13
Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage.....	13
Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement des matières résiduelles au Québec.....	14
PROCESSUS INDUSTRIELS	15
Programme de soutien aux projets d'innovation	15
Programme de financement Fonds Écoleader	16
INITIATIVES SYNDICALES	17
Programme FCTE : Transition juste en milieu de travail.....	17
FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	17
Programme mesure de formation de la main-d'œuvre des entreprises.....	17

Programme Ambition-Compétences	18
<i>CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	19
Fonds pour dommages à l'environnement.....	19
<i>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT</i>	20
Programme de financement par investissement Québec	20
Programme de financement d'entreprises du Fonds de Solidarité FTQ.....	21
<i>AUTRES</i>	22
Projets pilotes : Initiatives phares.....	22
<i>LISTE DES ORGANISMES RESSOURCES ET BANQUE DE DÉPANNAGE</i>	23

INTRODUCTION

L'implantation et le maintien de projets d'envergure peuvent s'avérer coûteux, ce qui la plupart du temps freine la mise en œuvre de pratiques innovantes ayant un impact positif sur l'environnement. Un obstacle à l'instauration de modes de production écoresponsables et de projets pour lutter aux changements climatiques demeure donc l'allocation de ressources autant humaines que financières.

Plusieurs solutions financières existent pour aider les milieux de travail motivés à réduire leur bilan carbone.

Les programmes proviennent majoritairement des paliers gouvernementaux fédéral et provincial et ont été recueillis via leurs sites web respectifs. Toutefois, malgré la diversité régionale que représente la FTQ, il nous a été plus difficile de recueillir des programmes communautaires et municipaux. Nous encourageons toutefois les syndicats intéressés à s'informer auprès de leurs élus locaux ou auprès des institutions locales afin de connaître l'éventail des programmes et subventions que les différentes municipalités, MRC ou organisations régionales pourraient offrir.

TRANSPORT

Programme PIVEZ

Programme du gouvernement du Canada offrant du financement pour assurer la modernisation des parcs de véhicules des entreprises et assurer la réalisation d'une transition vers les véhicules à émission zéro.

Qui peut faire une demande?

- Les entreprises, organisations, entités publiques, institutions d'enseignement.

Programme et financement

- Le programme aide au financement de l'installation de bornes de recharge sur les lieux de travail (hydrogène et électricité).
- Les bornes se doivent d'être offertes à l'utilisation par des employés.
- Le financement couvre 50 % des coûts totaux des projets, allant jusqu'à 100 000 \$ dépendamment du type de borne qui est installé.

Site du programme: <https://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-transports-carburants-remplacement/programme-dinfrastructure-vehicules-emission-zero/21877>

Programme Roulez vert

Programme du Gouvernement du Québec qui vise à offrir des incitatifs financiers aux entreprises et organisations souhaitant encourager l'utilisation et l'achat de véhicules électriques chez leurs employés et leurs cadres pour se rendre au travail.

Qui peut faire une demande ?

- Tout organisme ou entreprise inscrits au registre des entreprises du Québec (REQ).

Programme et financement

- Le gouvernement finance 50 % des coûts reliés à l'installation de bornes de recharge jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par borne.
- La borne doit être achetée neuve et être alimentée par un courant de 120 Volt.
- La borne doit être en provenance d'un organisme certifié et être offerte aux employés.

Informations et liste des conditions : <https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/>

Programme Transportez vert

Le programme Transportez vert a pour but d'aider les entreprises, les municipalités et les organismes publics qui exploitent un parc de véhicules routiers à mettre en place des mesures qui réduisent la consommation de carburant de leurs véhicules et, par conséquent, leurs émissions de GES.

Qui peut faire une demande ?

- Toute entreprise immatriculée au Registre des entreprises du Québec.
- Les municipalités.
- Les organismes publics ayant des installations au Québec.

Programme et financement

- Le programme prend forme sous quatre volets distincts : acquisition des technologies, bornes de recharges rapides à courant continu, volet formation à l'écoconduite et volet d'accompagnement pour la gestion de l'énergie.

Volet Accompagnement

- Volet visant à effectuer les calculs de réduction de GES de l'entreprise et de coûts de réalisation des projets d'électrification des transports.
- Le gouvernement finance 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$ pour ce volet.
- Le volet d'accompagnement s'établit tout au long de la mise en œuvre des projets et le financement couvre les frais liés à la présence d'expert-conseil à toute étape du projet.

Volet Bornes de recharge rapide

- Le gouvernement appuie financièrement l'achat et l'installation de bornes sur les lieux de travail afin d'alimenter la nouvelle flotte de véhicules.
- Pour les bornes ayant une puissance de 49 kW et moins, les dépenses admissibles sont de 50 % des frais jusqu'à un maximum de 15 000 \$.
- Pour les bornes de 50 kW et plus, 50 % des dépenses sont couvertes jusqu'à un maximum de 60 000 \$.

Volet de formation à l'écoconduite

- Le gouvernement s'engage à rembourser 50 % des coûts engendrés par séance de formation à un maximum de 1 000 \$ par séance.

Lien web du programme et de la documentation nécessaire :

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/transport/programmes/transportez-vert>

Programme Écocamionage

Programme financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) qui vise à réduire les émissions de GES dans l'industrie du transport routier des marchandises et des véhicules de service. Le programme ne s'applique pas au secteur du transport des personnes.

Qui peut faire une demande?

- Les entreprises, organismes, municipalités, MRC.

Programme et financement

Volet Acquisition d'une technologie

- Finance l'acquisition d'une technologie neuve ou d'un véhicule.
- Finance jusqu'à 75 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une technologie.
- Finance jusqu'à 175 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule neuf électrique ou hybride.
- Le financement est rétroactif au 1^{er} avril 2021 pour ce volet, pour toute demande effectuée avant le 31 mars 2024.

Volet Acquisition de véhicules lourds d'occasion

- Finance l'acquisition d'un véhicule lourd d'occasion.
- Le financement est rétroactif au 1^{er} avril 2021 pour ce volet, pour toute demande effectuée avant le 31 mars 2024.
- Véhicules admissibles : véhicules lourds immatriculés au Québec ayant entre deux et six ans, avec une technologie admissible.
- Financement : montant forfaitaire en fonction de l'âge du véhicule.

Volet Projet de logistique

- Finance l'amélioration de la logistique des entreprises de transport routier des marchandises pour réduire les émissions de GES (ex. : optimisation des trajets).
- Finance 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 125 000 \$.
- Les frais de quantification et de vérification des émissions de GES peuvent également être remboursés, jusqu'à 15 000 \$.

Volet Projet collaboratif de livraison partagée et électrique

- Finance l'étude technique ou de faisabilité, et l'implantation d'un projet pilote collaboratif de livraison partagée et électrique.
- Organismes admissibles : municipalité, MRC, communauté métropolitaine, personne morale sans but lucratif, coopérative.
- Montant maximal pour l'étude : 150 000 \$.
- Montant maximal pour l'implantation : 2 000 000 \$.

Site du programme : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/entreprises-camionnage/aide-ecocamionnage/Pages/aide-ecocamionnage.aspx>

Programme Écobus

Programme du ministère des Transports et de la Mobilité durable financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) qui vise à réduire les émissions de GES de l'industrie du transport privé de personnes et favoriser l'usage d'autobus, de minibus, de fourgonnettes et de véhicules à pile combustible dotés de technologies efficaces pour la réduction des GES.

Qui peut faire une demande?

- Les entreprises privées offrant un service de navettes (navettes d'hôtel, navettes pour les employés).
- Le titulaire de permis de transport par autobus ou minibus qui offre ses services au Québec.
- Les entreprises privées ayant recours à un véhicule léger admissible pour assurer le transport de personnes à des fins commerciales.

Programme et financement

- L'aide est accordée pour l'acquisition ou la location à long terme d'un véhicule à faibles émissions, ou l'acquisition et l'installation d'une technologie sur un véhicule immatriculé au Québec.
- Acquisition d'un véhicule entièrement électrique, hybride rechargeable ou à pile combustible :
 - o Autobus et minibus : jusqu'à 100 000 \$,
 - o Fourgonnette entièrement électrique, hybride ou VPC : jusqu'à 10 000 \$.
- Acquisition d'une technologie de conversion :
 - o Autobus et minibus : jusqu'à 75 000 \$,
 - o Fourgonnette : jusqu'à 12 500 \$.
- Acquisition d'un véhicule ou sa conversion permettant l'utilisation de carburant de remplacement qui émet moins de GES :
 - o Autobus et minibus : jusqu'à 15 000 \$,
 - o Fourgonnette : jusqu'à 3 000 \$.

Site du programme : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/electrification/ecobus/Pages/ecobus.aspx>

Programme Solutions efficaces : Mieux consommer, ça rapporte!

Programme offert par Hydro-Québec, qui vise l'optimisation de la consommation d'électricité pour participer à la transition énergétique du Québec.

Qui peut faire la demande?

- Les entreprises.

Programme et financement

- Analyse énergétique d'un bâtiment, équipement ou procédé : appui financier jusqu'à 50 000 \$.
- Appui financier pour le projet d'optimisation énergétique allant jusqu'à 90 % des coûts admissibles pour les petites entreprises, et jusqu'à 75 % pour les moyennes et grandes entreprises.

Site du programme : <https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/solutions-efficaces.html>

Programme Écoperformance

ÉcoPerformance vise à réduire les émissions GES et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie.

Qui peut effectuer une demande?

- Les municipalités, entreprises, ou toute institution qui consomme des énergies fossiles ou ayant des procédés créant des GES.

Quelles sont les conditions d'admission?

- Être implanté au Québec.
- Le site doit consommer ou produire des énergies fossiles et émettre des GES.
- Le site doit appartenir au secteur commercial, industriel, manufacturier ou institutionnel.
- Les mesures doivent être additionnelles (en appui à des mesures déjà mises en place).
- Les projets qui cherchent à remplacer une pièce d'équipement ou de production qui consomme le même type d'énergie, mais qui est plus performante.
- Les projets de revalorisation de l'eau et de la chaleur.
- Le remplacement d'unités de ventilation ou de chauffage vers l'électrique et l'écoperformance.
- Le financement pour le remplacement de véhicules hors routes au gaz ou diesel vers l'électrique (Foreuse, pelles mécaniques, chariots élévateurs).

Volet 1 : Analyse standard

- Déterminer et quantifier les économies potentielles en énergie et en émissions de GES de l'entreprise à la suite de l'instauration de projets possibles.
- Le financement gouvernemental couvre 50 % des prix relatifs à une analyse simple et 75 % des coûts d'une analyse complexe.
- Le gouvernement finance jusqu'à 25 000 \$ en coûts d'analyse simple et 100 000 \$ pour analyse complexe.
- Les dépenses couvrent les frais de location d'utilisation des outils ainsi que la main-d'œuvre et l'expertise.

Volet 2 : Management de l'énergie

- Volet de financement pour la mise en place de mesures de revalorisation et de mesures d'économie de l'énergie.
- Toute proposition de projet doit respecter les normes du modèle international ISO 50001.
- Le gouvernement finance 10 000 \$ pour l'embauche d'un gestionnaire en énergie.
- Le gouvernement finance 50 000 \$ pour assurer la formation sur le management en énergie ISO 50001.
- Le gouvernement finance 100 000 \$ pour l'accompagnement avec service-conseil et spécialistes externes pour la mise en œuvre et l'installation du nouveau système.
- Le gouvernement finance 150 000 \$ pour l'acquisition d'équipement de mesurage, des sondes et de la programmation.
- Dépenses admissibles : location d'outils, taux horaire de la main-d'œuvre et honoraires des experts et spécialistes externes.

Volet 3 : Remise au point de services mécaniques des bâtiments

- Concerne la mise à niveau des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air.
- Peut obtenir un financement allant jusqu'à 100 000 \$ pour honoraires, employés, location d'équipement et la consultation d'experts externes.
- Site du programme :
<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance/publications-et-formulaires>

Programme Transition énergétique Québec : Bioénergies

Programme offert par Transition énergétique Québec, qui vise à assurer la conversion énergétique des entreprises vers de la bioénergie et biomasse.

Qui peut faire une demande?

- Concerne la mise à niveau des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air.

- Les institutions, commerçants, municipalités et industries souhaitant réduire leur consommation d'énergie.
- Les petits et moyens consommateurs : ont une consommation énergétique autre qu'électrique de moins de 36 000 gigajoules (GJ) par année.
- Les grands consommateurs : ont une consommation énergétique autre qu'électrique de plus de 36 000 gigajoules (GJ) par année
- Pour aider à situer la consommation énergétique d'un milieu de travail, consulter les consignes pour remplir le formulaire de demande d'aide financière : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/ecoperformance/ECOP-consignes-formulaire.pdf>
- Convertisseur d'unités de mesure pour convertir une quantité d'énergie en gigajoules (GJ) : <https://energir.com/fr/grandes-entreprises/facteurs-conversion>

Programme et financement

- Volet analyse : le gouvernement finance 25 000 \$ pour petits et moyens consommateurs, 50 000 \$ pour grands.
- Le volet implémentation vise un financement allant jusqu'à 5 000 000 \$ de la part du gouvernement ou 50 \$ par tonne d'émissions pour les grands consommateurs, et 125 \$ par tonne d'émissions pour les petits consommateurs.
- Les dépenses couvrent le remplacement des technologies, coûts de mesurage et travaux d'ingénierie.
- Les dépenses pour les nouveaux sites comprennent les coûts d'achat, d'installation et de mesurage.

Site du programme : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/bioenergies>

Fonds de solidarité FTQ Bioénergie

Le Fonds de solidarité FTQ Bioénergie, lancé par le Fonds de solidarité FTQ, vise à accélérer la croissance de la filière des bioénergies au Québec en misant d'abord sur des projets de biométhanisation et de production de gaz naturel renouvelable (GNR). Plus précisément, le fonds investit dans des entreprises et des projets de transformation des matières organiques résiduelles en GNR pour favoriser l'économie circulaire et contribuer à réduire les GES.

Programme et financement

- Soutien sous forme d'expertise : Le Fonds de solidarité Bioénergies offre un accompagnement avec des firmes spécialisées en biométhanisation.

- Le programme peut soutenir ces étapes du projet :
 - o Étude de faisabilité,
 - o Investissement et financement,
 - o Demande de permis et de subventions,
 - o Ingénierie préliminaire et détaillée,
 - o Assistance technique,
 - o Recherche de gisements et de clients,
 - o Processus d'achat des équipements,
 - o Construction et mise en service,
 - o Suivi opérationnel,
 - o Gestion des digestats.
- Programme d'investissement
 - o Capital-actions ou parts de S.E.C.,
 - o Prêt sans prise de garantie,
 - o Les modalités de financement sont adaptées en fonction de la réalité d'affaire et uniques pour chaque projet.

Site du programme : <https://www.fondsftq.com/fr-ca/entreprise/bioenergie>

Programme Énergir : Appareil efficace

Fonds et financement offert par Énergir aux entreprises visant l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou d'une des installations de leurs clients.

Qui peut faire une demande?

- Toute entreprise, coopérative, centre de recherche, OBNL, OBL, organisation communautaire, ville et municipalité.

Programme et financement

- Programme subdivisé en six volets distincts, s'adressant aux différentes technologies en place sur les lieux du demandeur.
- Financement variable et dépendamment du volet sélectionné par le demandeur.
- Financement fait sous forme de subvention.

Site du programme : <https://energir.com/fr/affaires/espace-client/reduire-votre-consommation/programme-efficacite-energetique>

Programme Énergir : Programmes d'efficacité énergétique

Programme visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Qui peut faire une demande?

- Les secteurs industriels, commerciaux ou institutionnels.

Volet Études et implantation – Affaires

- Vise les études de faisabilité avec une firme de génie-conseil pour les scénarios visant à réduire la consommation d'énergie, et l'implantation des mesures identifiées.
- Admissibilité : clients actuels d'Énergir qui utilisent le gaz naturel comme principale source d'énergie pour le chauffage, secteur commercial, institutionnel ou industriel.
- Finance 50 % du coût de l'étude jusqu'à un maximum de 25 000 \$.
- Finance 0,30 \$ à 1 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé pendant la première année suivant l'implantation, jusqu'à un maximum de 100 000 \$.
- Site du programme : <https://energir.com/fr/affaires/subventions/efficacite-energetique/etudes-et-implantation>

Volet Nouvelle construction efficace

- Vise la construction de nouveaux bâtiments écoénergétiques.
- Finance jusqu'à 325 000 \$ par numéro de compte desservi en gaz naturel.
- Couvre jusqu'à 15 000 \$ des frais de simulation énergétique du nouveau bâtiment.
- Site du programme : <https://energir.com/fr/affaires/subventions/efficacite-energetique/nouvelle-construction-efficace>

Volet Préchauffage solaire

- Vise l'achat et l'installation d'un système de préchauffage solaire de l'air pour le chauffage de l'espace ou de procédés et le réchauffage de l'eau.
- Finance jusqu'à 200 000 \$.
- Site du programme : <https://energir.com/fr/affaires/subventions/efficacite-energetique/prechauffage-solaire>

Volet Remise au point

- Vise la remise au point des systèmes mécaniques dans un bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Finance jusqu'à 100 000 \$.
- Site du programme : <https://energir.com/fr/affaires/subventions/efficacite-energetique/remise-au-point>

Volet Rénovation efficace

- Vise la réalisation de travaux de rénovation améliorant l'enveloppe thermique des bâtiments (remplacement fenêtres, isolation, écrans thermiques, etc.).
- Finance jusqu'à 100 000 \$.

- Site du programme : <https://energir.com/fr/affaires/subventions/efficacite-energetique/renovation-ecoenergetique>

MATIÈRES RÉSIDUELLES : RECYCLAGE, RÉEMPLOI ET REVALORISATION

Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boisson au Québec

Programme de Recyc-Québec qui soutient les projets permettant de réemployer, conditionner ou recycler les contenants de boissons qui sont mis sur le marché et récupérés au Québec.

Qui peut faire une demande?

- Toute entreprise ou organisme qui effectue ou désire effectuer le réemploi, le conditionnement ou le recyclage de contenants de boissons.

Programme et financement

- Finance les activités de conditionnement à 70 %, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$.
- Finance les activités de conditionnement ET de recyclage ou de recyclage uniquement à 70 %, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$.
- Finance les activités de réemploi à 70 %, jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Site du programme : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/aide-financiere-entreprises-organismes/programme-soutien-contenants-boissons>

Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage

Programme de Recyc-Québec qui soutient les projets permettant de diversifier les débouchés pour les pneus hors d'usage ou encore d'améliorer de façon significative les produits existants afin d'en augmenter la valeur ajoutée. Le programme appuie les initiatives innovantes et soutient les étapes de conception, de développement et de mise en marché de nouveaux produits, ainsi que l'amélioration de produits et de procédés existants. Les projets doivent toucher aux pneus hors d'usage et être axés sur la réduction à la source, le réemploi ou le recyclage.

Qui peut faire une demande?

- Les propriétaires ou exploitants de centres de conditionnement ou de traitement des pneus hors d'usage situés au Québec.
- Les organisations désirant implanter au Québec une installation de conditionnement ou de traitement.
- Les fabricants de pneus neufs.

Programme et financement

- Aide financière de 75 000 \$ couvrant jusqu'à 75 % des dépenses admissibles.
- Dépenses admissibles : main-d'œuvre, achat ou location d'équipement de recherche spécialisé, acquisition de licence, sous-traitant.

Site du programme : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/aide-financiere-entreprises-organismes/programme-recherche-developpement-pneus>

Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement des matières résiduelles au Québec

Programme de Recyc-Québec qui soutient les projets permettant de diminuer les quantités éliminées au Québec et d'améliorer le conditionnement et l'utilisation de matières résiduelles comme une ressource, selon les principes de l'économie circulaire.

Qui peut faire une demande?

- Les organismes municipaux.
- Toute entreprise ou organisme à but non lucratif qui désire effectuer le conditionnement de matières résiduelles afin de pouvoir les réemployer, les recycler ou les valoriser.
- Les entreprises ou organismes se spécialisant dans le démantèlement de produits manufacturés.
- Les centres de tri des matières recyclables qui désirent faire du conditionnement des matières qu'ils trient ou améliorent ce conditionnement.
- Les associations ou regroupement d'entreprises privées.
- Les coopératives.

Programme et financement

- Soutient les projets de modernisation des installations de conditionnement, de recyclage ou de valorisation existantes pour améliorer la productivité ou la qualité des matières qui sont traitées et ainsi mieux les écouler.
- Soutient le développement de nouvelles capacités de conditionnement, de recyclage ou de valorisation pour des matières résiduelles non prises en charge par des installations québécoises existantes ou actuellement destinées à l'élimination.
- Montant maximum de l'aide financière : 1 M\$.

Site du programme : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/aide-financiere-entreprises-organismes/programme-developpement-debouches-innovations-technologiques>

Programme de soutien aux projets d'innovation

Programme offert par le ministère de l'Économie s'adressant aux entreprises ou groupes d'investisseurs souhaitant mettre en place des procédés ou pratiques écoresponsables en entreprise. Le projet vise la recherche et le développement ou la création de nouveaux types de produits écoresponsables.

Qui peut faire une demande?

- Les demandes peuvent être effectuées par une ou plusieurs entreprises conjointement, par une coopérative ou par une OBNL.
- Les entreprises doivent être établies au Québec.

Programme et financement

- Le financement n'est pas exclusif qu'à de nouveaux procédés, il peut être attribué à l'amélioration de projets, produits ou procédés déjà existants.
- L'application en lien avec des projets de relance d'activité économique régionale est favorisée.
- Le financement peut aller jusqu'à 500 000 \$ ou 50 % des dépenses totales du projet.

Site du programme: <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-innovation/soutien-aux-projets-dinnovation/>

Programme de valorisation des rejets thermiques

Programme offert par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs visant la revalorisation des déchets thermiques et de la chaleur issue de toute forme de production industrielle.

Qui peut faire une demande?

- Toute OSBL, ministère, institution, organisme gouvernemental municipal ou régional.

Quelles sont les conditions d'admission?

- Le projet doit être au Québec.
- Concerne toute forme de rejet thermique.
- Les rejets thermiques doivent être obligatoirement revalorisés à tous les types d'utilisateurs de la région immédiate.

Programme et financement

- Montant maximal de l'aide financière pour une étude de faisabilité : 150 000 \$.

- Montant maximal de l'aide financière pour un projet d'implantation d'infrastructures : 40 M\$.
- Pour être admissible, la demande comprend une étude de faisabilité, des inspections, une étude de coûts et un calcul de réduction de GES.

Pour faire une demande et obtenir plus d'informations : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/planifier-transition-energetique-entreprise/valorisation-rejets-thermiques/aide-financiere/programme-aide-financiere-valorisation-rejets-thermiques>

Programme de financement Fonds Écoleader

Le Fonds Écoleader est une initiative du gouvernement du Québec qui vise à orienter et soutenir les entreprises québécoises dans l'intégration d'un large éventail de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres. Le programme de financement s'adresse aux entreprises qui souhaitent engager un expert pour les aider à adopter des pratiques d'affaires écoresponsables et se préparer à l'adoption de technologies propres.

Qui peut faire une demande?

- Les entreprises.

Programme et financement

- Pour l'adoption de pratiques écoresponsables :
 - o Réalisation d'études et d'analyses : jusqu'à 20 000 \$.
 - o Élaboration de plans d'action concrets : jusqu'à 10 000 \$.
 - o Accompagnement dans l'implantation : jusqu'à 10 000 \$.
- Pour la préparation à l'adoption de technologies propres :
 - o Réalisation d'études et de plans d'action : 45 000 \$.
 - o Accompagnement préalable à l'acquisition : 15 000 \$.

Site du programme : <https://www.fondsecoleader.ca/programme-de-financement-ecoleader/volet-entreprise/>

INITIATIVES SYNDICALES

Programme FCTE : Transition juste en milieu de travail

Un projet du Front commun pour la transition énergétique (FCTE) qui vise à soutenir la mobilisation, la formation et la mise en place de mesures pour la transition juste des milieux de travail vers la carboneutralité.

Qui peut faire une demande?

- Toute association de travailleurs et de travailleuses accréditée par le Tribunal administratif du travail (syndicat), membre du FCTE.

Programme et financement

- Les projets doivent respecter les critères d'une transition porteuse de justice sociale et visant la mobilisation des travailleurs et des travailleuses dans une perspective de dialogue social.
- Les projets doivent porter sur une démarche favorisant l'implication active des travailleurs et des travailleuses et viser la réduction de l'empreinte écologique d'un milieu de travail ou d'un secteur.
- Soutien technique : FCTE offre du service-conseil pour accompagner les projets.
- Soutien financier : Remboursement des frais encourus pour la réalisation de la démarche :
 - o Réduction empreinte d'un milieu de travail : jusqu'à 23 750 \$,
 - o Réduction empreinte d'un secteur : jusqu'à 71 250 \$.
- Frais admissibles : libérations syndicales, salaires défrayés par le syndicat, honoraires, fournitures, matériaux.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Programme mesure de formation de la main-d'œuvre des entreprises

Programme offert par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale visant à offrir et financer les programmes de qualification et de développement des compétences des travailleurs et des travailleuses.

Qui peut faire une demande?

- Le programme s'adresse à toutes les entreprises, organisations, municipalités, OBNL et coopératives.

Programme et financement

- Financement et aide financière pour définir et mener à terme des projets de formation et leur évaluation.

- Le volet Entreprise cherche à implanter des programmes de formation concernant les technologies propres et la retenue d'employés qualifiés après l'introduction de nouvelles technologies.
- Le programme vise l'efficacité énergétique et la croissance de la productivité.
- Financement relatif aux besoins et aux demandes émises par les demandeurs, à la hauteur de 50 % des dépenses admissibles.
- Le financement se fait sous forme de subvention au demandeur.

Site du programme: <https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/mesure-de-formation-de-la-main-doeuvre/>

Programme Ambition-Compétences

Programme de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) permettant d'appuyer le développement des compétences et la requalification. L'appel de projets Économie verte et transformation numérique s'inscrit dans le programme Ambition-Compétences et vise à créer, adapter et diffuser des formations liées aux transformations numériques des entreprises ou à la transition verte du marché du travail.

Qui peut faire la demande?

- Les promoteurs collectifs peuvent mettre en œuvre des projets de formation et bénéficier de l'aide financière.
- Les entreprises privées à but lucratif, les coopératives et les organismes à but non lucratif peuvent participer en permettant à leur personnel de suivre une formation.

Programme et financement

- Les projets de formation peuvent porter sur l'analyse des besoins et l'élaboration de formations, et peuvent viser à adapter une formation, mettre à jour une formation ou à offrir une formation existante.
- Les projets de formation doivent concerner au moins deux entreprises et répondre à un besoin qu'ont plusieurs membres du personnel.
- Les projets ont une durée maximale de 36 mois et les formations doivent être en français.
- Types de dépenses admissibles et taux de remboursement :
 - o Analyse des besoins : 100 %,
 - o Élaboration d'une nouvelle formation ou adaptation d'une formation existante : 100 %,
 - o Diffusion de la formation (incluant les salaires des participants) : 85 %,
 - o Autres dépenses liées à l'administration du projet : 100 %.

Site web du programme Ambition-Compétence : <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/promoteurs-de-projets-de-formation/programmes-daide-financiere/ambition-competences/>

Appel de projet Économie verte et transformation numérique :

https://www.cpmt.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers_cpmt/Documents/AppelsProjets/appel-projets-economie-verte.pdf

Liste des promoteurs collectifs : <https://www.cpmt.gouv.qc.ca/promoteurs-de-projets-de-formation/promoteurs-collectifs/#c4533%C3%A0>

CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Fonds pour dommages à l'environnement

Programme qui vise à assurer le financement de projets de conservation de l'environnement à même le fonds pour dommages issu des frais payés par les contrevenants.

Qui peut faire une demande?

- Les ONG, gouvernements, organismes autochtones et institutions d'enseignement.
- Les projets et les demandes peuvent être conjoints avec la participation d'entreprises, d'organisations syndicales et des communautés autochtones afin de faire des demandes collectives.

Programme et financement

- Vise les projets qui cherchent la remise en état, l'amélioration de la qualité de l'environnement, la recherche et le développement, ainsi que l'éducation et la sensibilisation.
- S'applique aussi à la recherche et au développement de nouvelles technologies.
- Programmes de sensibilisation et d'éducation en environnement.
- Le financement sous forme de subvention est relatif aux demandes et aux dépenses admissibles.

Site du programme : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/fonds-dommages-environnement.html#toc7>

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Programme de financement par investissement Québec

Qui peut participer?

- Toute entreprise enregistrée au Registre des entreprises du Québec.
- Favorise l'application de PME.

Programme et financement

- Le financement accordé aux entreprises se fait sous forme de prêt à très faible intérêt.
- Le financement à court terme peut couvrir jusqu'à 100 % des dépenses admissibles reliées au projet, à un seuil minimal de 50 000 \$.
- Vise l'achat de machinerie, d'équipement d'agrandissement des lieux et de modernisation des technologies et des bâtiments.

Site du programme : <https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers.html>

Programme de financement Fonds économie circulaire par Fondation

Programme d'investissement de Fondation visant l'implantation de produits, services et technologies ancrées dans l'économie circulaire. Vise les entreprises qui ont un fort potentiel d'optimisation de l'utilisation des ressources engendrant ainsi la réduction ou la valorisation des matières résiduelles et des émissions de GES.

Qui peut participer?

- Les entreprises.
- Secteurs priorités : Agroalimentaire, recyclage et revalorisation des ressources, écoconstruction.

Programme et financement

- Investissements en équité ou quasi-équité (achat d'actions).
- Financement entre 250 000 \$ et 2 000 000 \$.

Site du programme : <https://www.fondaction.com/fonds-economie-circulaire/>

Programme de financement d'entreprises du Fonds de Solidarité FTQ

Programme d'investissement dans les entreprises du Fonds de solidarité FTQ. Le financement ne va pas en exclusivité à des entreprises ou projets écoresponsables, mais les critères ESG et le développement durable sont pris en compte dans le choix des entreprises recevant un financement.

Qui peut participer :

- Les entreprises.

Critères de financement :

- Priorité accordée aux entreprises avec :
 - o Équipes compétentes, dynamiques, crédibles et possédant une expérience opérationnelle,
 - o Actionnaires et dirigeants ouverts aux investisseurs, aux alliances et aux partenariats,
 - o Concepts et plans d'affaires réalistes,
 - o Produits innovateurs répondant à des besoins insatisfaits,
 - o Perspectives de marché et de rentabilité encourageantes,
 - o Avantages concurrentiels,
 - o Maintien et création d'emplois durable.

Programme et financement

Financement sous forme de prêts aux entreprises ou de participation au capital-actions.

- Finance les projets de plus de 100 000 \$.
- Processus à suivre : Analyse préliminaire, Proposition initiale, Validations, Engagement ferme, Déboursement, Partenariat à long terme.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont primordiaux pour les investissements en capital de développement du Fonds de solidarité FTQ.

Site du programme : <https://www.fondsftq.com/fr-ca/entreprise>

Critères de financement : <https://www.fondsftq.com/fr-ca/entreprise/obtenir/criteres-financement>

Projets pilotes : Initiatives phares

Vise l'aide financière de projets pilotes qui auraient un impact sur la communauté et l'environnement, à des plans économiques et sociaux.

Qui peut faire une demande?

- Toutes les municipalités du Canada.

Programme et financement

- Peut comparer différentes options ou évaluer la capacité à créer des changements transformateurs dans l'énergie, les transports, les matières résiduelles, l'eau et l'aménagement.
- Le comité préfère des projets novateurs privilégiant des partenariats et des mécanismes de financement interdépendants.
- Les projets doivent inclure des partenaires sociaux comme des OSBL et communautaires.
- Exemples de programmes : formation professionnelle en environnement, projets qui donnent lieu à des avantages environnementaux et économiques, la mise en place de nouvelles règles municipales, etc.
- Financement allant jusqu'à 500 000 \$ pour 50 % des dépenses admissibles.

Site du programme : <https://fcm.ca/fr/financement/fmv/projets-pilotes-initiatives-phares>

Notice

La rédaction de ce guide a été effectuée entre mai et juillet 2023. Le budget du gouvernement du Canada ayant été déposé en mars 2023, plusieurs des programmes et incitatifs financiers offerts en environnement ont atteint leur échéance et leurs nouvelles applications ne débuteraient qu'à partir de 2024. Il est quand même recommandé de communiquer avec vos députés ou de consulter la banque de financement du gouvernement fédéral afin de connaître les nouveaux programmes qui pourraient être offerts à l'avenir. La page du ministère des Ressources naturelles du Canada propose quant à elle une liste des programmes¹ offerts au Québec autant par l'État que des entreprises privées pour la réduction de la consommation d'énergie sur les lieux de travail.

LISTE DES ORGANISMES RESSOURCES ET BANQUE DE DÉPANNAGE

Les premières étapes d'un projet innovant sont souvent les plus difficiles, notamment parce que les différentes ressources qui s'offrent à nous sont inconnues. Face à cette méconnaissance des différentes organisations et entreprises qui peuvent venir en aide et appuyer des démarches, nous proposons ici une brève liste de quelques organismes ou sites Web qui peuvent être très utiles dans les démarches d'instauration, d'implantation, de sensibilisation et de financement d'initiatives vertes au travail.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Transition énergétique Québec : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/>
- MELCC : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/index.htm>
- MERN : <https://mern.gouv.qc.ca/energie/programmes/>
- Ministère de l'économie :
https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheque/programmes/?no_cache=1
- Ressources Naturelles Canada :
https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/politique_f/resultats.cfm?programtypes=4®ionaldeliveryid=6&attr=0
- Environnement et Changement Climatique Canada : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement.html>
- Fédération canadienne des municipalités : <https://fcm.ca/fr/financement/fmv/projet-pilote-reduction-utilisation-combustibles-fossiles-parcs-vehicules>
- Recyc Québec : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes>

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

- Front commun pour la transition énergétique :
<https://www.pourlatransitionenergetique.org/transition-juste-en-milieu-de-travail/>
- Vélo Québec : <https://www.velo.qc.ca/>
- PME Montréal : <https://pmemtl.com/services/financement/prets-et-subventions/fonds-developpement-industriel-et-durable>
- Fonds ÉcoLeader : <https://www.fondsecoleader.ca/>
- Écotech Québec : <https://www.ecotechquebec.com/technologies-propres/boite-a-outils/>
- La Ruche : <https://laruchequebec.com/>
- IRIS : <https://iris-recherche.qc.ca/>
- IREC : <https://irec.quebec/>
- Équiterre : <https://legacy.equiterre.org/categorie/projets/solutions-organisations>
- Greenpeace Canada : <https://www.greenpeace.org/canada/fr/explorer/>
- Environnement Jeunesse : <https://enjeu.qc.ca/education/>

ENTREPRISES

- Bornes Québec : <https://bornesquebec.com/fr/>
- Gazifère : <https://www.gazifere.com/fr/conseils-pour-economiser-energie/>
- Énergir : <https://www.energir.com/fr/affaires/subventions/efficacite-energetique/>
- Hydro-Québec : <https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/>
- Go Zero: <https://gozerorecycle.com/fr>

RESSOURCES À L'INTERNATIONAL

- Centre pour une transition juste : <https://www.ituc-csi.org/just-transition-centre?lang=fr>
- Stockholm environment institute : <https://www.sei.org/>